

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Sommaire :

1 – Le cadre général du budget

2 – La section de fonctionnement

3 – La section d'investissement

1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Il a été établi avec la volonté de :

- . maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- . répondre aux attentes des contribuables et des usagers,
- . contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- . mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, indemnités, produits des services, produits fiscaux, dotations...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité des services communaux.
- b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2025 s'équilibrent à 918 557,36 €.
- c) Les impôts et taxes (fiscalité locale, reversement suite à la suppression de la taxe d'habitation, fiscalité reversée par la Communauté de Communes d'Argentat et taxe additionnelle aux droits de mutation) constituent les principales ressources de la commune.
- d) Les dotations et participations représentent un apport financier important pour la commune. Depuis ces dernières années, les dotations de l'Etat baissent régulièrement alors que l'Etat demande la mise en place de nouveaux services (urbanisme, dématérialisation...).

- e) L'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.
- f) Les recettes et dépenses de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	428 513,36	Excédent reporté	345 385,36
Dépenses de personnel	288 605,00		
Fonds de péréquation des ressources	10 000,00	Recettes des services	49 869,00
Dépenses de gestion courante	75 038,00	Fiscalité locale, impôts et taxes	321 692,00
Dépenses financières	10 270,00		
Annulation de titres	672,00	Dotations et participations	191 461,00
Ecritures d'ordre entre sections	5 459,00		
Virement à la section d'investissement	100 000,00	Recettes de gestion courante	4 190,00
		Indemnités journalières	5 960,00
Total	918 557,36	Total	918 557,36

3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.
 Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets de la ville à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) et se retrouveront inscrites au bilan comptable de la commune.
 Les recettes proviennent essentiellement de la souscription d'un emprunt, des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant du Département et de l'Etat, de l'autofinancement prévisionnel et de l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement.
 Les dépenses et les recettes d'investissement 2025 s'équilibrent à 1 985 150,57 €.
- b) Les recettes et dépenses de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	382 972,57	Emprunt	1 289 655,00
Remboursement d'emprunt	64 912,00	Subventions	454 467,00
Frais d'études, immobilisations incorporelles	63 529,00	Virement de la section de fonctionnement	100 000,00
		FCTVA	22 345,00
Travaux d'éclairage public	5 975,00	Taxe d'aménagement	4 500,57
Immobilisations corporelles	375 237,00	Ecritures d'ordre entre sections	5 459,00
		Remboursement d'un budget annexe	29 524,00
Travaux en cours	1 092 525,00	Cessions d'immobilisation	79 200,00
		Total	1 985 150,57
Total	1 985 150,57	Total	1 985 150,57

- c) Des demandes de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental sont en cours. Si ces démarches aboutissent, l'attribution de ces aides nous permettra de réduire le recours à l'emprunt.

- d) Comme chaque année, la Commune doit faire face à de nombreuses demandes d'acquisitions et de travaux. Certaines sont urgentes (voiries, bâtiments...) et d'autres sont nécessaires (acquisition et/ou renouvellement de matériel...). Le conseil municipal a ouvert des programmes pour répondre à la plupart de ces demandes, mais il n'est pas possible de tout réaliser au cours de cette année civile.
- e) Les principaux projets en cours et les nouveaux programmes sont :
- . poursuite des travaux cantine-école-garderie,
 - . City stade,
 - . travaux de voirie,
 - . rénovation éclairage public,
 - . acquisition de l'ancienne épicerie et rénovation,
 - . réfection de trottoirs,
 - . acquisition de matériels divers,
 - . acquisition du garage automobile,
 - . acquisition d'un parking aux 4 Routes.

Le Maire,



MEILHAC Sébastien